

Le groupe nominal sujet (GNS)

Le groupe nominal sujet peut être un nom propre, un nom commun, un pronom ou un groupe de mots. C'est un élément obligatoire. Il est toujours exprimé sauf devant un verbe à l'impératif où il est sous-entendu. Et il est généralement placé au début de la phrase.

Exemple :

- * Un nom propre: Fatima parle au téléphone.
- * Un groupe de mots: Les élèves vont à l'école.
- * Un pronom: tu parles beaucoup.
- * Sous-entendu: viens ! (Tu viens.)

Le groupe verbal (GV)

La phrase simple est constituée d'un groupe nominal et d'un groupe verbal.

Exemple:

| | |
|---------|----------------------|
| Le chat | poursuit une souris. |
| GNS | GV |

Le groupe verbal peut être enrichi par des compléments qui apportent des informations précises au verbe.

Exemple:

| | |
|---------|-------------------------------|
| Le chat | joue. |
| GNS | GV |
| Le chat | joue avec la pelote de laine. |
| GNS | GV |

Les déterminants

1) Les articles sont des déterminants. Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils déterminent.

* Les articles définis : le - la - les - l' - au - aux.

* Les articles indéfinis : un - une - des - de.

Exemples :

- * masculin singulier: le car, un morceau, l'enfant.
- * féminin singulier: la fille, une règle, l'eau.
- * pluriel: les élèves, des cartables.

2) L'adjectif possessif est un déterminant. Il indique une relation de possession entre l'être ou l'objet qu'il détermine et une personne.

Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine et en personne avec le possesseur.

* Un seul possesseur :

Masculin singulier : mon - ton - son .

Féminin singulier : ma - ta - sa .

Pluriel : mes - tes - ses.

* Plusieurs possesseurs :

Singulier : notre - votre - leur.

Pluriel : nos - vos - leurs.

Exemple:

Mon livre - ses cahiers - sa trousse - leurs filles - notre classe.

Devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un h muet, on emploie la forme masculine de l'adjectif possessif.

Exemple:

Mon amie.

3) Les adjectifs démonstratifs sont des déterminants qui servent à montrer ou à désigner les êtres ou les objets.

Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent.

Masculin singulier : ce - cet.

Féminin singulier : cette

Pluriel : ces

Devant un nom masculin singulier commençant par une voyelle ou un h muet on emploie «cet».

Exemple:

Cet homme - cet abricot

Ce garçon - cette fille - ces garçons - ces filles.

La phrase interrogative

La phrase interrogative : Elle sert à poser une question et elle se termine par point

On distingue l'interrogation totale et l'interrogation partielle :

* L'interrogation totale porte sur toute la phrase et la réponse ne sera que oui ou non et elle a trois formes.

Exemple:

Ahmed va au souk ?

Ahmed va-t-il au souk ?

Est-ce que Ahmed va au souk ?

* L'interrogation partielle : ne porte que sur une partie de la phrase et elle est introduite par un pronom, un adjectif, un adverbe interrogatif.

Exemple:

Qui parle ?

Comment allez-vous ?